n° 90. bis

L'académie m'a chargé d'avoir l'honneur de vous rendre compte
des observations qui lui ont été communiquées par monsr Reyne
son correspondant et chirurgien major du régiment suisse de meuron,
et qui ont été lues à la dernière séance. ces observations au nombre
de quatre, sont presqu'également interessantes. le premier a pour
objet une tumeur indolente à la cuisse, survenue à un enfant
de huit ans, quinze mois après une chutte sur la hanche, et prise
par monsr Reyne pour une tumeur enkistée, quoique ce fut un
abcès dont la ~~siège~~ source etoit dans l'articulation supérieure de la
cuisse. aux details que présente ce fait, on voit que la méprise
de l'auteur étoit presqu'inévitable puisque ce sujet n'avoit été
précédé d'aucun accident qui pût le faire présumer. sur la fin
de la maladie, la cuisse se raccourcit presque subitement de
quatre pouces, et la pointe du pied ainsi que le genou se
tournerent en dehors. on ne peut plus ignorer alors qu'elle résidât

ARC 42 n° 111

dans la cavité cotyloïde. Postérieurement à l'ouverture du corps, il s'en trouva une luxation de la nature de celles que j'ai décrites dans mon mémoire sur les luxations consécutives du fémur, auxquelles M. Reyne la compare.

La seconde observation présente le détail des accidens survenus à un soldat blessé à l'oeil droit d'un coup de fleuret qui n'a fait qu'une contusion sans plaie. Le malade tomba, vomit, fut saisi de froid eut la langue embarrassée, et se trouva complètement paralytique du côté gauche. Ces symptômes ont en partie cédé aux moyens employés pour les combattre. Mais la paralysie du bras gauche subsistoit encore au moment où M. Reyne écrivoit.

Il s'agit dans la troisième observation d'un tétanos mortel arrivé le dixième jour d'une brûlure profonde aux doigts de la main gauche et à ceux du pied, et dans la quatrième d'une hémorragie à la suite d'une plaie transversale à la partie inférieure de l'avant

bras, et pour laquelle on a été obligé de faire l'amputation de cette partie.

J'estime que l'académie doit sçavoir gré à ce confrère de lui avoir fait part de ces faits, et qu'elle peut en faire usage utilement.

De l'académie Royale de Chirurgie ce 5 aout 1784

Sabatier